

Bourg-en-Bresse, dimanche 19 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La campagne de dépistage du Covid-19 se déploie dans les établissements médico-sociaux de l'Ain

Le 6 avril dernier, le Ministre des Solidarités et de la Santé a annoncé la volonté du Gouvernement d'effectuer des campagnes de dépistage massif des personnes les plus vulnérables, dans la perspective du doublement de la capacité de test PCR en France (pour réaction de polymérisation en chaîne qui recherche la présence de virus dans les voies aériennes).

Dans ce cadre, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes avec le soutien du Conseil Départemental de l'Ain, de la Direction des établissements support des Groupements hospitaliers de territoire (CHT) ont bâti **une stratégie de dépistage des personnes vulnérables en établissement médico-social**, et particulièrement des résidents et du personnel des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du département.

A ce jour, une liste de **18 établissements** a été établie pour les premiers jours de cette campagne. Cette liste évoluera en fonction des données épidémiologiques des établissements et du territoire.

Ils sont répartis sur le département de la façon suivante :

- 10 sur *Bresse - haut Bugey*,
- 6 sur *pays de Gex/Vals Rhône*,
- 1 sur *Bugey sud*,
- 1 sur le *Val-de-Saône*.

La campagne de dépistages a débuté le 12 avril dernier dans l'Ain dans les établissements de *Pont de Veyle* et de *Thoissey*. Progressivement l'ensemble des établissements seront inclus dans le dispositif.

L'ARS et le Conseil départemental saluent l'engagement de tous les professionnels qui sont impliqués dans le déploiement de ce dispositif exceptionnel, et notamment le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) qui a engagé ses professionnels pour soutenir ce dispositif.

Les résultats des tests seront portés à connaissance des acteurs dans un délai moyen de 48 heures.

L'enjeu essentiel de cette campagne, une fois les résultats des tests connus, est que **l'établissement concerné construise un plan d'actions adapté à sa situation** afin de contenir, autant que possible, la propagation du virus dans son établissement. Pour cela, il bénéficiera de l'appui des acteurs institutionnels ainsi que celui des équipes mobiles d'hygiène renforcées si besoin. Des espaces de confinement seront identifiés et organisés dans les établissements concernés.

Le personnel dépisté positif sera écarté des résidents et fera l'objet d'un accompagnement adapté.

A compter du 27 avril Le Laboratoire départemental d'analyses sera pleinement opérationnel pour contribuer à cette stratégie de dépistage ciblée. En lien à un laboratoire médical, il sera en mesure de réaliser **200 à 250 analyses par jour**. Les laboratoires privés seront également mobilisés.

Contact presse

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55

ars-ara-presse@ars.sante.fr

Département de l'Ain

07 85 57 56 38

celine.moyne-bressand@ain.fr